

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 11 Décembre 2018

Date d'affichage 11 Décembre 2018

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 20 (+ 5 procurations)

votants 25

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20181224-DEL_18_12_17_18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2018

Affichage : 24/12/2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

Le DIX-SEPT DECEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, M. THOREAU Jean, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, M GALLAND Philippe, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Thomas GAETAN, M. Thierry BODIN, Mme TROUILLOT Marie-Hélène, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme MARCHAIS Bénédicte, M. Michel DIEDERICH, M. Gérard GUESNE, M. Michel ARBOUYS, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. PERRE Thierry, M. Claude DROUET, Mme Sylvie FAVRET

Excusés : Mme Josette JACOB, Mme MORIN-BURRE Camille, Mme DOLLON Sophie (Pouvoir donné à M. TACHEAU Jacky), M. Nicolas CHABLE (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), Mme ARZUL-MORICEAU Virginie (Pouvoir donné à M. Jean THOREAU), Mme Marie-Claire DUCELLIER, Mme Hélène DEBLOCK (Pouvoir donné à M. Didier REVEAU), Mme Dominique BURLOT (Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL), M. Quentin GUTTERRES.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Sylvie SEQUEIRA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

MISE A DISPOSITION D'AGENTS AUPRES DES SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

Monsieur le Maire, présente les mises à disposition ou renouvellement de plusieurs agents auprès des Soins Infirmiers à Domicile à compter du 1^{er} Janvier 2019 pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (25 Pour – 0 contre – 0 abstention),

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à :

- Signer les conventions de mise à disposition des agents cités ci-dessous à compter du 1^{er} Janvier 2019 pour une durée de 3 ans auprès des Soins Infirmiers à Domicile :
 - ❖ Mme Régine VINET à hauteur de 10% de son temps de travail
 - ❖ Mr David CHALLENGE à hauteur de 5% de son temps de travail
 - ❖ Mme Bénédicte DUGAST à hauteur de 85% de son temps de travail

Pour Copie Conforme,
Le Maire
Didier REVEAU